

Si vous citez tout ou partie d'un article, pensez à citer l'auteur et l'ouvrage:

ROCCHIA Gérard, «Jacques Mathieu de La Garde-Freinet : des barricades à l'exil», *Freinet-Pays des Maures*, n°1, 2000, p. 51-59.

Freinet 2000 Pays des Maures



Freinet Pays des Maures 2000

Revue de l'Association pour la Recherche de l'Histoire du Freinet

N°1 Sommaire

	page
- Editorial	3
- Dauris (G.), Les stations néolithiques du plateau de Saint-Clément à la Garde-Freinet.	5
- Sauze (E.), Aux origines de la Garde-Freinet : l' « Acte d'habitation » du 6 juin 1394.	13
- Romagnan (B.), Le moulin de Vaissel: un moulin communal de la Garde-Freinet au XVIe siècle. État des recherches.	19
- Sauze (E.), Les ex-voto de Notre-Dame de Miremer.	25
- Giraud (A.), Autour de la Fontaine Vieille: un règlement municipal en 1775.	33
- Giraud (A.), Un pays minier à la Garde-Freinet et au Plan-de-la-Tour.	39
- Faussillon (E.), La vie dans le bourg de la Garde-Freinet, 1808-1841.	43
- Rocchia (G.), Jacques Mathieu de la Garde-Freinet : des barricades à l'exil.	51

Jacques Mathieu de la Garde-Freinet : des barricades à l'exil

Nous avons vu dans l'article précédent de M. Fausillon que 1841 apparaît comme une année charnière à la Garde-Freinet.

Le lecteur trouvera ci-après l'histoire d'un Gardois méconnu qui entre dans la vie publique cette année-là. Si Jacques Mathieu est aujourd'hui oublié, il a pourtant marqué de manière très forte son époque. Aucun Gardois n'a sans doute été aussi adulé par la population laborieuse ni aussi honni par l'administration de tutelle.

On trouve sa première trace lors du recensement de 1836. Il est né à la Garde-Freinet d'Antoine-Georges Mathieu, 45 ans, fabricant de bouchons, et de son épouse née Guillabert. Il est âgé alors de 18 ans demeurant chez son père et de même profession. Ce dernier en 1846 est électeur censitaire municipal (8^e de la liste). Au départ, Jacques ne possédait au cadastre qu'un peu moins de 2 ha qui seront portés en 1848 à 16 ha par la succession de son père, également bouchonnier.

Mais c'est d'abord en 1839 puis en 1840 que Jacques Mathieu fait sa première apparition dans le paysage politique local. Il fait partie du groupe fondateur de la mutuelle Saint-Lazare, qui donne quelques soucis au maire de l'époque Arnaud. En effet, ce dernier ne sait comment présenter cette demande au préfet.

Il faut savoir, pour comprendre pareil embarras de la part du premier magistrat, que la Garde-Freinet s'est déjà hautement distinguée dans les luttes ouvrières depuis 1836. Nombre de ses administrés ont dû comparaître devant le tribunal de Draguignan sous prétexte d'organisation de grève ou de coalition contre les patrons bouchonniers. Dans ces années chaudes, la solidarité était de mise et la population ouvrière entière n'hésitait pas à se déplacer jusqu'à la préfecture les jours de jugement pour défendre par sa présence et par sa voix ses collègues accusés.

A l'époque de la demande de création de cette mutuelle, les mentalités sont en train de changer sérieusement. Avant l'industrialisation du bouchon, les rapports restaient respectueux. Il y avait d'un côté les propriétaires forestiers, petits bourgeois évolués, marqués de l'esprit républicain enseigné et répété par leurs pères. De l'autre, les paysans et les ouvriers, confinés dans le respect des riches qui leur fournissaient travail et subsistance et qui étaient paradoxalement plus favorables à l'ordre établi. L'essor de la bouchonnerie va transformer les propriétaires en patron et les paysans en ouvriers et dès lors les rapports vont complètement changer. Ceux qui apportaient le travail vont vouloir s'enrichir très vite sur le dos des autres. Ces derniers vont s'organiser pour défendre par des mouvements totalement nouveaux leurs intérêts. C'est ainsi que les notables alors républicains vont glisser vers la droite alors que le peuple plus à droite par respect des traditions va s'ouvrir à la gauche.

C'est l'époque où Jacques Mathieu, jeune adolescent, entre dans le système. Il aurait pu tout naturellement prendre le parti de son père et, comme d'autres fils de bouchonniers, devenir rentier dès la trentaine, à l'abri des soucis et du besoin. Ces jeunes nantis, déjà bien assis sur la fortune paternelle et sûrs de leur avenir n'ont rien d'autre à faire que des études. D'abord à Draguignan puis à Aix.

Dans ces centres universitaires, on passe son temps entre la préparation des diplômes et la politique. On y refait le monde et on lance ses idées par le biais de feuilles ou de journaux comme "L'ère nouvelle", qui prône la justice sociale et l'élévation du peuple à la culture. C'est par ces jeunes sortis des villages que ces lectures reviennent dans les foyers modestes et dans les cercles. Pourtant, nombre d'entre eux, une fois leur crise d'adolescence passée retournent dans le giron paternel et très peu, comme Jacques Mathieu, restent jusqu'au bout fidèles à leur idéal.

C'est dans cet esprit et peut-être pour tromper son ennui qu'une fois ses études de droit terminées il "monte" à Paris pour devenir avocat. Il ne fait à cette époque que de très brèves apparitions au village, et ne s'intéresse d'aucune façon aux affaires familiales. Il est même probable que les relations entre le père et le fils ne sont pas au mieux, si l'on en juge par leurs comportements diamétralement opposés lors des événements de 1848.

C'est l'année des grands changements. Le vieux roi Louis-Philippe n'a pas vu venir l'orage. La révolution de février balaie en trois jours 18 ans de règne et malgré son abdication au profit de son petit-fils le Comte de Paris, la Monarchie de juillet est morte. Une poignée de républicains de la veille prend de court tout le monde et instaure la république. A sa tête deux hommes marquants : le poète Lamartine, qui devient chef du gouvernement provisoire, et Ledru-Rollin ministre de l'Intérieur. L'avenir nous apprendra que c'est dans leur sphère que Jacques évoluait.

En effet la mise en place de cette république naissante modifie d'une manière importante les mentalités en imposant le vote au suffrage universel qui donne enfin la possibilité aux gens du peuple de s'exprimer. Des hommes et des idées nouvelles arrivent à flot et suscitent une grande série d'élections.

C'est à ce moment que l'on retrouve la trace de notre concitoyen. Comme beaucoup de jeunes intellectuels de cette époque, la République les envoie presque naturellement apporter la bonne parole dans leur contrée d'origine. On ne retrouve pas directement sa trace dans le village, mais on connaît sa présence dans le département par une proclamation aux électeurs du Var à l'occasion des élections du 23 avril chargées de désigner les nouveaux représentants. du peuple, c'est-à-dire les députés. Il se présente comme républicain de la veille et combattant des trois journées de février 1848 et, enfin, délégué dans le Var du comité central de Paris. Comme beaucoup de candidats à cette élection un peu hâtive et menée sans grande préparation, il présente un programme en cinq points :

- 1 Que la France reprenne son rang dans le monde
- 2 Que la propriété soit respectée
- 3 Que l'ordre règne sans terreur
- 4 Que l'impôt soit réduit dès que possible
- 5 Que les intérêts du travail soient conciliés avec ceux du capital

Cette profession de foi un peu utopiste témoigne davantage d'un état d'esprit et d'une volonté de changement que d'un véritable programme. Tout. comme d'ailleurs ceux des autres candidats. Pour clore le tout, l'auteur produit au bas de sa proclamation la recommandation de Lamartine dans une lettre à Emile Ollivier, alors jeune commissaire de la République à Marseille, et qui dit notamment : "J'ai vu. M. Mathieu (de la Garde-Freinet) dans les journées difficiles de la Chambre des députés et de l'hôtel de ville, il y a été héroïque comme dans le combat des jours précédents; son esprit est à la hauteur de son courage et sa présence à l'Assemblée nationale doit être désirée par tous les amis de la République, comme je la désire moi-même".

Une recommandation insuffisante pour le faire élire puisqu'il n'arrive qu'en 25^e position et 14^e des non élus avec 8268 voix. Mais la lecture de ces documents nous permet d'apprendre qu'un Gardois a participé activement et en direct aux événements parisiens qui ont conduit à l'instauration de la république. De la même manière, ils nous révèlent que le grand poète Lamartine a eu connaissance d'un village varois appelé la Garde-Freinet. Pour la petite histoire, il faut savoir qu'à cette époque l'on vote dans les chefs-lieux de canton et que les électeurs se sont donc déplacés en bande ce dimanche de Pâques pour leur devoir, soit 20 kilomètres aller-retour séparant Grimaud de la Garde-Freinet.

Devant cet échec il change son fusil d'épaule et, profitant à la fois de son doctorat de droit et de ses appuis politiques, il se fait nommer procureur de la République à Draguignan. En fait, cette fonction est de courte durée puisque le journal "La Sentinelle" du 3 novembre 1848 annonce cette nomination datée du 19 octobre alors que le 17 novembre ce même journal en annonce l'annulation sans que l'on en connaisse la raison exacte.

Toujours pas de trace de Mathieu à la Garde-Freinet alors que dans la même année son père est le seul patron, avec un certain Beal, à refuser l'augmentation de salaire réclamée par les ouvriers bouchonniers.

Durant ce temps le visage politique de la France a bien changé. Au cours des élections complémentaires pour l'Assemblée nationale du 4 juin le nouveau parti de l'ordre arrive en force et un singulier revenant est élu : Louis-Napoléon Bonaparte. Les émeutes et les massacres de juin dans les faubourgs parisiens confortent les pleins pouvoirs donnés au général Cavaignac et les élections présidentielles de décembre 1848 toujours au suffrage universel voient arriver, à une écrasante majorité, un Bonaparte à la tête de l'État républicain.

C'est le 4 mai 1849, jour anniversaire de la république proclamée officiellement par les élus du 23 avril 1848 sur les escaliers de la Constituante, que Jacques Mathieu fait une entrée remarquable dans la politique locale. Un grand banquet démocratique réunit sous sa présidence plus de 200 convives dans le village. Il a retrouvé là l'habitude parisienne des banquets qui ont amené indirectement à la chute de la monarchie et une façon toute anodine et champêtre de passer en fin de repas des messages politiques. Il ne s'en prive pas en dénonçant les nouveaux gouvernants et la mise en place de la répression policière. "Le Démocrate du Var" sous la plume de Camille Duteil, futur général fantoche de l'insurrection de 1851, s'en fait largement l'écho tout comme le bulletin de la gendarmerie de Draguignan du 7 et 12 mai. C'est le point de départ d'une présence politique au village qui le conduira au fauteuil de maire.

Mais, en attendant, il reste hanté par le rôle de député et, lors des élections du 13 juin 1849 qui doivent mettre en place la nouvelle assemblée, il se représente au choix des électeurs. Une fois encore il passe à côté mais peut mesurer sa popularité dans son village. Il arrive en tête de tous les candidats avec 436 voix alors que Ledru-Rollin, 5^e meilleur score, n'en obtient que 378. Dès lors les dés sont jetés et c'est à la Garde-Freinet qu'il consacre son énergie en défendant sans cesse ses concitoyens.

Il est aidé en cela par une vieille connaissance, le pharmacien Pons, et désormais, il ne font plus qu'un. Ce dernier, né à Hyères en 1815, avait déjà exercé dans le village de 1840 à 1844, puis était parti pour l'Algérie avant de revenir au printemps de 1849. On les retrouve au banquet du 27 mai organisé cette fois près du hameau de la Mourre. Là encore, Camille Duteil y va de sa plume et de son lyrisme. Au milieu d'un article d'une demie page il écrit "Il est beaucoup de communes où la lumière a déjà pénétré mais dont les votes éclairés sont neutralisés par le vote malheureusement encore ignorant des habitants des bastides, qui s'approchent de l'urne sous l'impression d'une propagande anti-humanitaire exercée seulement par les propriétaires des grands tènements ...".

Le ton est donné et va en s'amplifiant. C'est le 17 juin 1849 qu'il prend tout sa mesure. Cette fois-ci, c'est dans une campagne située entre Grimaud et Cogolin qu'a lieu un nouveau banquet où Mathieu et Pons ne sont que les invités. A leur côté un autre hôte de marque, l'ouvrier de l'arsenal, Longomasino, natif de Saint-Tropez et représentant des Montagnards pour toute la région sud-est. Nous sommes en pleine affaire de Rome et le président de la République Louis-Napoléon Bonaparte fait sa première entorse à la constitution en combattant les troupes de Mazzini et de Garibaldi et en remettant le pape Pie IX sur son siège. A la fin du banquet, les discours s'enflamment et l'on décide de partir à Cogolin en farandole et en fanfare pour faire la ronde autour de l'arbre de la liberté. C'est à partir de ce moment que les choses vont se compliquer. Mathieu dans un nouveau discours enflammé harangue la population et lance : "L'expédition de Rome est en contradiction avec l'article de la constitution qui porte que la France n'emploie ses forces contre la liberté d'aucun peuple ; en présence de cette violation, et si le gouvernement persiste dans la voie où il s'est engagé, on doit se souvenir que la constitution est confiée à la garde et au patriotisme de tous les Français... Pères et mères de famille on égorge vos enfants sous les murs de Rome. Tant qu'on vous les demandera pour les conduire contre les Russes ou les Cosaques, vous devrez les laisser partir, mais les faire marcher contre les Romains, nos frères, c'est agir en coquins"

L'affaire fait grand bruit. Parmi les témoins se trouve un gendarme chargé de surveiller tout ce monde.

La justice et la préfecture sont saisies de l'affaire et le préfet Haussmann peut mesurer toute la popularité de Mathieu à la Garde-Freinet. Il juge ce comportement extrêmement grave et l'associe aux événements du 13 juin à Paris qui marquent l'échec de Ledru-Rollin et son exil en Angleterre. On accuse tout d'abord Mathieu et Pons d'avoir voulu soulever les populations en arme pour marcher sur Paris en renfort des émeutiers. Puis on raconte que des balles ont été pour cette occasion fondues dans des maisons du village et une sérieuse perquisition va être entreprise par le parquet, sans succès. Et bien sûr, on vient arrêter les deux protagonistes pour les conduire à Cogolin sur les lieux de leur méfait avant de les enfermer à la prison de Draguignan. Mais les choses ne se déroulent pas aussi aisément. La masse laborieuse tient à ses deux martyrs et elle fait tout pour enrayer le cours de la justice. Attroupement, cris, menaces, injures et accompagnement des prisonniers, malgré leurs appels au calme, jusqu'à Cogolin. L'affaire monte jusqu'au ministre de l'Intérieur par les soins du préfet qui relate ces faits dans un courrier en date du 29 juin 1849 :

"Le préfet du Var à Monsieur le Ministre de l'Intérieur

Draguignan le 29 juin 1849.

J'ai eu l'honneur de vous rendre compte le 21 de ce mois des excitations à la révolte dont s'étaient rendus coupable le 17 juin dans le canton de Grimaud les sieurs Mathieu, avocat, et Pons, pharmacien, de la Garde-Freinet et d'un 3^e individu étranger à mon département. L'arrestation des sieurs Mathieu et Pons a été opérée hier matin. On a pu trouver le 3^e inculpé, le sieur Comersino (il veut certainement dire Langomazino). Les perquisitions n'ont rien fait découvrir que la trace des papiers brûlés. Ce n'est pas sans difficulté que l'on a pu emmener de la Garde-Freinet les prisonniers. La population ouvrière qu'ils ont fanatisée depuis un an par leur discours faisait mine de s'opposer à leur départ. Il s'agissait d'abord de les conduire à Cogolin pour instruire en leur présence. On y a réussi, mais une foule énorme d'habitants de la Garde-Freinet, hommes et femmes, étaient descendus à Cogolin et quand les magistrats ont déclaré mettre les sieurs Mathieu et Pons sous mandat de dépôt et charger l'officier de gendarmerie de se diriger sur Draguignan, on a pu craindre une collusion. La difficulté était d'ailleurs de revenir par la Garde-Freinet et il le fallait cependant. Grâce à l'énergie et à la décision du lieutenant de gendarmerie Morin, qui a fait bonne contenance avec sa petite troupe, les prévenus viennent d'être déposés à la maison d'arrêt de Draguignan. 1 200 personnes de la Garde-Freinet voulaient les accompagner ici. On a pu se débarrasser qu'avec peine de cette escorte qui entourait le cortège d'injures et de lamentations.

L'éloignement de la Garde-Freinet et Cogolin (12 heures) n'avait pas permis de faire appuyer l'opération par une compagnie d'infanterie de la garnison du chef-lieu. Quand à celle de Saint-Tropez, elle ne se compose plus que de 25 hommes depuis qu'on a dégarni le département de troupes. La brigade de gendarmerie réunie par le lieutenant Morin était donc la force la plus réelle.

Le substitut qui a dirigé l'instruction m'a annoncé que les paroles séditieuses imputées aux sieurs Mathieu et Pons avaient été établies, mais comme il n'a pas trouvé chez eux la preuve écrite des rapports de ces individus avec les insurgés de Paris, il tend à considérer leur fait comme de simple délit politique par parole et a consenti à leur mise en liberté sous caution. Je lui ai fait remarquer que des preuves écrites étaient nécessaires sans doute pour établir la participation à un complot quand il n'y avait rien d'autres, mais que le fait d'avoir assemblé la population pour les exciter à prendre les armes sous prétexte de la violation de la constitution, alors qu'ailleurs, notamment à Lyon, on prenait les armes pour le même prétexte, me semblait suffisamment caractérisé.

L'éloignement des sieurs Mathieu et Pons de la Garde-Freinet et des communes environnantes aurait pour effet de mettre un terme à l'agitation de cette contrée dont la population est excellente au fond comme son dévouement même à ces dangereux démagogues le démontre. Leur arrestation a produit un effet profond dans les cantons de Grimaud et de Saint-Tropez. Leur renvoi sous caution le détruirait et deviendrait un triomphe pour eux, car on y verrait que le fait immédiat est la mise en liberté d'individus convaincus par une instruction publique en quelque sorte d'excitation à la révolte.

Recevez, Monsieur le Ministre, etc ... "

Ainsi que je l'avais prévu, la perquisition tardivement faite à Draguignan chez les principaux démagogues de cette ville n'a rien produit sauf quelques armes de guerre, balles et munitions. Les papiers qui pouvaient établir la participation de ces clubistes au complot du 13 juin avaient disparu comme à la Garde-Freinet.

En fait, cette lettre démontre plusieurs choses. La première est un désaccord entre la justice et le préfet sur les sanctions à prendre. La seconde que le préfet insiste auprès du ministre sur les bases d'un vaste complot politique tout en minimisant les événements locaux. En effet, la population a été beaucoup plus véhémement que ne le laisse penser son courrier et c'est seulement sous les appels au calme des prisonniers eux-mêmes que le convoi a pu gagner Draguignan. La reconstitution à Cogolin a failli dégénérer en révolte, car non seulement Mathieu reconnaissait avoir tenu les propos pour lesquels on incriminait, mais en plus il poussa à nouveau la population à se dresser contre le Prince-Président. Le retour vers la préfecture fut des plus mouvementé et en arrivant au village, la population, regroupée au niveau de la boucherie de Jean-Jacques Martini pour y bloquer le convoi, menaça de frapper gendarmes, préfet et substitut pour délivrer les prisonniers. Des femmes allèrent jusqu'à se coucher sous les roues du fourgon cellulaire pour l'empêcher d'avancer. Les autorités totalement débordées, autorisèrent les prévenus à prendre la parole pour se sortir de ce blocus. Ces derniers expliquèrent qu'il fallait les laisser aller devant la justice, car ils étaient sûrs de leur bon droit et qu'ils en reviendraient totalement libres et blanchis. Enfin, les craintes qu'émettait le préfet quand au risque que représentait une libération hâtive et une reconnaissance d'innocence furent plus que fondées et bouleversèrent d'une manière importante le paysage local.

C'est le 10 juillet que les deux prévenus sont libérés et regagnent le village. Cette nouvelle se répand comme une traînée de poudre et provoque des réactions inimaginables de nos jours. Tout le village se met en attente le long de la route et dans les rues. A l'annonce de leur arrivée, 2 000 personnes, genoux à terre et les bras levés vers le ciel, entonnent "Amour sacré de la patrie...".

Les deux hommes font une entrée digne de César, on se bouscule pour les toucher, leur embrasser pieds et mains et durant plusieurs jours on chante, danse en farandoles pour fêter cette libération. Face aux chants séditieux et aux farandoles interdites l'autorité reste silencieuse et inactive. Mais le préfet Haussman n'a pas dit son dernier mot et dans le silence de sa préfecture il tisse tranquillement la toile dans laquelle Mathieu va se prendre.

Tous ces événements ne vont pas sans conséquences et enclenchent une succession de démissions des maires et conseillers déjà inaugurée par la commission de Chabert le 29 décembre 1848 laissant une équipe provisoire jusqu'au 6 janvier 1849. Le nouveau maire démissionne en juillet, le suivant reste 3 semaines et se démet en août et, aux nouvelles élections de septembre, comme on doit s'y attendre, c'est la liste conduite par Jacques Mathieu qui est élue avec une écrasante majorité (il est lui-même élu maire par 14 voix sur 15 votants), suivi bien sûr comme son ombre par son ami Pons. Le nouveau conseil affiche nettement ses orientations. Plus de notable marquant ni de patron bouchonnier, mais à leur place 9 ouvriers de cette industrie parmi lesquels Louis Marseille qui deviendra le maire "rouge" durant la semaine

insurrectionnelle de décembre 1851 et, fait nouveau pour le village, 3 agriculteurs. Cette élection est entérinée le 24 octobre par le préfet et dès lors Mathieu lance immédiatement ses grands programmes.

Le clergé est le premier visé. Le conseil du 1er novembre supprime l'indemnité pécuniaire versée au vicaire (cette délibération sera rejetée le 6 mars 1850 par la préfecture) et procède à l'échange entre le presbytère et la mairie couplée avec l'école sous prétexte que le curé et le vicaire sont trop bien logés. Il soutient que la mairie et l'école sont trop petites et que, du même coup, on économise l'indemnité de logement de instituteur puisqu'on le loge gratuitement. Toujours dans la même séance, on revoit les tarifs du culte, car le conseil juge que ce dernier ne répond pas à aucun règlement et qu'il se fait à la tête du client, pénalisant la plupart du temps les pauvres.

Le prix des cérémonies est fixé comme suit :

- Baptême 1 F
- Pour certificat et annonce de mariage 1,25 F
- Pour convoi de petit corps de moins de 12 ans 2,50 F
- Pour chaque ecclésiastique présent à ce convoi 0,50 F
- Pour un convoi de corps au dessus de 12 ans 4 F
- Pour chaque ecclésiastique présent à ce convoi 1 F
- Pour les prêtres qui veillent les corps durant la nuit 3 F
- Pour veiller le corps pendant la journée 3 F
- Pour la célébration d'une messe basse (corps présent) 1 F .
- Pour la célébration d'une grande messe sans diacre ni sous-diacre 2,50 F
- Avec diacre et sous-diacre 5 F
- Pour chaque messe basse 0,60 F
- Pour chaque certificat de baptême, bénédiction nuptiale ou mort 0,75 F

Ce conseil poursuit le 3 novembre avec un vote pour l'achat de 5 réverbères afin d'éclairer les petites rues impraticables du village.

Le vote du budget de l'éducation est très révélateur de l'état d'esprit des nouveaux élus. C'est ainsi qu'on peut lire dans la même séance : "Le conseil considérant que l'instruction de la jeunesse doit être l'objet de toutes les sollicitudes est convaincu que le meilleur moyen d'assurer la prospérité et la tranquillité de la société est la propagation de l'instruction qui en développant l'intelligence rend les jeunes citoyens plus aptes à se pénétrer du sentiment de leur droit et de leur devoir...". Ceci se traduit immédiatement par des faits. Une somme de 1 000 Francs à l'année est allouée à l'instituteur sous condition qu'il pratique un prix unique de 1,50 F par mois pour dispenser les cours. Le nombre d'élèves ayant droit de par la qualité d'indigent de leur parent à la gratuité de l'enseignement passe de 6 à 8. L'indemnité de l'institutrice est fixée à 500 F par an aux mêmes conditions que celles imposées à l'instituteur avec le prix des cours à 1 F par mois. On décide d'acheter des meubles et du matériel scolaire. Puis ce sont des crédits qui sont votés pour les indigents alors que les indemnités réclamées par le département et l'hospice d'Aix pour 2 villageois aliénés sont refusées sous prétexte que ces derniers ont les moyens de se les payer et que ceci n'est que vol et tromperie consenti par le conseil précédent. Une indemnité pour payer un surveillant de police est votée afin que ce dernier surveille plus particulièrement les bouchers sur la qualité de la viande (marquage de la bête abattue) ainsi que sur les prix souvent abusifs qui grèvent les pauvres. Enfin on sollicite de la préfecture une autorisation pour la création d'un marché dominical pour la vente des produits locaux.

Les nombreuses décisions prises par Mathieu suscitent la réaction de l'autorité préfectorale. Je n'ai malheureusement pas retrouvé les traces de sa correspondance, mais les réponses du préfet laissent bien apparaître le bras de fer qui oppose les deux hommes.

Celui-ci tourne au désavantage du maire avec l'affaire de la révocation du garde-champêtre.

Ce dernier était devenu particulièrement impopulaire dans le village où il verbalisait à tour de bras ses concitoyens, fort de l'appui de l'administration précédente et de la gendarmerie. A la première occasion qui lui est donnée, Mathieu le limoge. Le préfet refuse cette décision sous prétexte qu'elle n'entre pas dans les prérogatives d'un maire, que, si le garde est impopulaire, c'est signe qu'il fait bien son travail et que, s'il est mal vu d'une administration municipale comme la sienne, c'est plutôt un bon point en sa faveur. Il remet le garde-champêtre en fonction. Ce dernier reprend alors son poste avant même que le maire n'en soit prévenu et avec d'autant plus de zèle qu'il se sent soutenu par l'administration de tutelle. Mathieu va à l'encontre de la décision préfectorale et renouvelle sa sanction. Tout le village fête l'événement par une immense farandole.

C'est la goutte qui fait déborder le vase. Haussmann reproche à Mathieu : d'avoir conduit le 31 octobre 1849 dans les rues de la Garde-Freinet une promenade en farandole composée de femmes et suivie de jeunes gens proférant des chants et cris politiques et cela à 9h 30 du soir. Il faut savoir, pour comprendre la disproportion entre les faits et la sanction qu'ils appellent, que les farandoles sont interdites aux femmes ainsi que la nuit, de même si elles sont accompagnées à leur tête d'un tambour.

Ces manifestations populaires doivent être soumises à l'assentiment du premier magistrat et ne peuvent avoir lieu qu'à l'occasion d'une fête. Dans le cas présent, le préfet estime que Mathieu a outrepassé les droits et les devoirs de sa charge, dans le cas de la révocation comme dans celui de la farandole. Il décide donc de le démettre de ses fonctions de maire après plusieurs échanges de correspondance au cours desquels le ton monte de plus en plus. Et de guerre lasse il décide de le traduire devant la Cour d'assises.

L'affaire doit être plus grave que ce que nous pourrions l'imaginer aujourd'hui, car notre concitoyen, pourtant habitué à ce genre d'exercice, préfère prendre en pleine nuit la route de l'exil pour ne plus jamais revenir dans son village. Ce qui semble le plus paradoxal dans cette affaire, c'est que les délibérations des conseils municipaux suivants ne font jamais état de ce départ, comme s'il ne s'était rien passé. La seule trace révélatrice est qu'à compter du 24 novembre 1849, on ne retrouve plus la signature de Mathieu au bas des délibérations du conseil. Elle est remplacée par celle du premier adjoint Gastinel, instituteur, qui signe en qualité de maire provisoire. Il demande 15 jours plus tard au préfet d'être relevé de son poste pour procéder à l'élection d'un nouveau maire, ce que refuse le responsable de l'État en prétextant que le rôle d'un premier adjoint est bien de remplacer le maire en cas de carence de ce dernier et que, pour l'instant, il doit faire face à cette nouvelle responsabilité. Le seul écho de ce départ en exil est signalé le 6 décembre 1849 par le journal "Le Toulonnais".

Mais, même absent des débats politiques, Mathieu continue de préoccuper les autorités policières et judiciaires. La semence qu'il a jetée continue de pousser, bien entretenue par son ami Pons, dans l'esprit de ces masses laborieuses qui avaient enfin trouvé un magistrat capable de les comprendre et de les aimer. Le 7 mars 1850, le procureur général près de la Cour d'appel d'Aix écrit au ministre de la justice : "Voici une nouvelle forme de socialisme dans le Var : les femmes sont appelées à se mêler de la politique et à figurer dans les manifestations politiques". La commune de la Garde-Freinet, qui avait pour maire ce Mathieu, nommé procureur de la République à Draguignan et renvoyé actuellement en cours d'assises, en avait donné le premier exemple. Il continue en signalant que la contagion s'étend à d'autres communes. Ce haut magistrat ne faisait que citer l'opinion du juge de paix du Luc qui avait commencé son rapport en écrivant : "La commune de la Garde-Freinet avait donné l'exemple de l'atteinte à la morale publique en réunissant les femmes et les filles pour les faire participer à la politique. Cette marche a un double but : favoriser la débauche et exalter l'opinion socialiste".

Voilà donc la piètre opinion que la justice et les notables de l'époque ont sur les masses dès qu'elles cherchent quelque peu à s'élever vers la culture ou à vouloir participer à la vie locale ou nationale.

Mathieu, depuis Nice, d'où il espère toujours regagner clandestinement la région, doit jubiler. Malheureusement il ne peut suivre la montée en puissance de son action qu'en spectateur éloigné et peu avant les événements de décembre 1851, il fait encore partie de ces gens dangereux que la police recherche toujours avec frénésie. Mais aussi grâce à cela, ce gardois un peu hors norme sort enfin de l'anonymat. En effet, après avoir fouillé des piles et des piles d'archives, j'ai eu la grande et heureuse surprise de découvrir un petit feuillet d'une demi-page et de quelques lignes qui subitement fait ressusciter ce héros. Le 17 octobre 1851, le préfet écrit au lieutenant de gendarmerie Buisson pour lui demander le signalement du sieur Mathieu sous mandat d'arrêt depuis le 9 décembre 1849, fugitif depuis cette époque.

C'est le brigadier Mapioux qui envoie ce signalement le 16 octobre en faisant savoir à l'autorité qu'il l'a également transmis, en faisant recherche, à la brigade de Saint-Tropez : "1,69m. Cheveux et sourcils châains, front large, yeux ronds, nez gras, bouche grande, menton à fossette, visage ovale, teint pâle. Signes particuliers très remarquables. Une cicatrice au dessous de l'œil droit, les dents saillantes paraissent toujours au moindre mouvement des lèvres".

Après le soulèvement de décembre, Mathieu est encore à Nice d'où il organise la réception de ses compatriotes qui ont pu échapper au massacre d'Aups. Mais, probablement déçu par l'échec et la défection de beaucoup d'autres, il part pour Genève où il décède en 1852 à l'âge de 34 ans. Voilà la brève histoire de ce citoyen d'exception, auquel la vie avait donné toutes les chances d'être nanti et à l'abri de tout. Mais son idéal de justice, de bien être pour les pauvres, les oubliés et les mal aimés l'a conduit à rester fidèle à ses idées et à ses convictions.

Il a connu dans son village une gloire éphémère et l'a quitté en pleine nuit, comme un voleur ou un paria. Aussi je suis particulièrement fier et heureux de rompre l'oubli et de le faire revivre pour un court temps dans le cœur de chacun d'entre nous.

Gérard Rocchia

Sources :

- Agulhon (M.), *La République au village*, Paris, 1979.
- Agulhon (M.), *1848 ou l'apprentissage de la République 1842-1852*, Paris, Editions du Seuil.
- *La révolution sociale de 1848 en France et en Europe*.
- Archives Nationales.
- Annexe des Archives Nationales à Versailles pour les journaux.
- Archives départementales du Var.
- Archives communales de la Garde-Freinet.

Je serais intéressé par tous documents ou vieux journaux régionaux sur la période de 1848-1852. Bien vouloir me contacter au 04 94 54 50 64.

Merci.

Siège social - Mairie de La Garde-Freinet, 83680, La Garde-Freinet

But : la mise en valeur du patrimoine historique et culturel du Freinet en général, et de La Garde-Freinet en particulier.

Adhésion pour l'année : 100 francs

On peut se procurer auprès de l'Association pour la Recherche de l'Histoire du Freinet :

- Le livre de Sauze (E.), Senac (P.), Un pays provençal, le Freinet de l'an mille au milieu du XIII^e siècle
- Le n°1 de la revue Histoire du Freinet et du Pays des Maures

chèque à l'ordre de l'Association pour la recherche de l'histoire du Freinet.

Mairie de La Garde-Freinet - 83680 -



Association pour la Recherche de l'Histoire du Freinet

Siège social - Mairie de La Garde-Freinet, 83680, la Garde-Freinet

But : la mise en valeur du patrimoine historique et culturel du Freinet en général, et de la Garde-Freinet en particulier.

Adhésion pour l'année : 100 francs

On peut se procurer auprès de l'Association pour la Recherche de l'Histoire du Freinet :

- Le livre de Sauze (E.), Senac (P.), *Un pays provençal, le Freinet de l'an mille au milieu du XIII^e siècle* : 80F

- Le n° 1 de la revue *Histoire du Freinet et du pays des Maures* : 50F (40F pour les adhérents).

chèque à l'ordre de l'Association pour la recherche de l'histoire du Freinet.

Editions du Luberon

14 bis chemin du Luberon

Lauris 84360 Tél. 04 90 08 21 44

ISBN 2-912097-20-7 - ISSN 1275-2452

Imp LAG : 04 90 07 07 07